

HONORAIRES 2024

TRANSACTION HABITATION

Tous types de mandat ⁽¹⁾

Stationnement	Forfait 2 400 € TTC
Jusqu'à 100 000 €	4,5 % TTC avec un minimum de 5 000 € TTC
De 100 001 € à 500 000 €	4,5 % TTC avec un minimum de 6 000 € TTC
A partir de 500 000 €	3,5 % TTC

Avis de valeur ⁽³⁾

150€ TTC

⁽¹⁾ Honoraires à la charge du vendeur sauf disposition contraire expresse, entre les parties, stipulée au mandat de vente

⁽²⁾ Avec un minimum forfaitaire de 5.000 € TTC

⁽³⁾ Le montant de ces honoraires est offert lorsque l'avis de valeur est suivi de la signature d'un mandat de vente

Honoraires de Gestion Locative

Gestion courante : 7 % HT soit 8,4 % TTC (1)(2)

Assurance garantie loyers impayés et dégradations : 3 % TTC.

Actes de gestion courante inclus dans notre tarif

- Mise en place du mandat de gestion
- Émission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations
- Délivrance des quittances et reçus
- Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable
- Révision des loyers
- Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)
- Décompte lors du départ du locataire
- Gestion des provisions pour charges
- Tenue de la comptabilité propriétaire
- Acompte mensuel des fonds perçus
- Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)
- Déclaration de départ du locataire auprès de la perception
- Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation
- Demande de devis pour travaux
- Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC (à définir ensemble)
- Frais postaux

Actes de gestion particulière inclus dans notre tarif

- Gestion de travaux : **compris dans nos honoraires** (habituellement 4 à 5 % du devis)
- Gestion de sinistre : **compris dans nos honoraires** (habituellement 150 € TTC / sinistre)
- Étude travaux : **compris dans nos honoraires** (habituellement 150 € TTC / lot)
- Coordination de gros travaux où réfection totale d'un logement : **compris dans nos honoraires** (habituellement 4 à 5 % du devis)
- Aide à la déclaration fiscale : **compris dans nos honoraires** (habituellement 90 € TTC / lot)
- Délivrance d'un congé pour reprise ou pour vente (hors frais d'huissier) : **compris dans nos honoraires** (habituellement 150 € TTC / lot)
- Représentation à une expertise : **compris dans nos honoraires** (habituellement 150 € TTC / lot)

Tous les montants de frais de gestion et honoraires de locations sont déductibles de vos revenus fonciers.

(1) Calcul réalisé sur les encaissements. Taux de TVA 20 % (2) Minimum 30€ TTC par lot géré et Stationnement 24€ TTC

LES HONORAIRES DE LOCATION (Habitation / Stationnement) :

A la charge du Bailleur :

1. Location d'un bien entrant dans le champ d'application de la loi n° 89-462 du 06 Juillet 1989

*Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1^{er} Août 2014 (LOI ALUR) et représentent **1 mois de loyer hors charges.***

- Les honoraires d'Entremises et Négociations, les Honoraires de recherche locataire, d'organisation des visites, de constitution du dossier et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie, par un cabinet professionnel

2. Location d'un emplacement de stationnement ou garage

- Honoraires comprenant : la recherche locataire, l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée = 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du Locataire :

1. Location d'un bien entrant dans le champ d'application de la loi n° 89-462 du 06 Juillet 1989

*Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1^{er} Août 2014 (LOI ALUR) et représentent **1 mois de loyer hors charges plafonnés à 10 € TTC / m² de surface habitable en zone tendue et réalisation de l'état des lieux d'entrée = 3 € TTC / m² de surface habitable.***

- Les honoraires de recherche locataire, d'organisation des visites, de constitution du dossier et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée, par un cabinet professionnel

2. Location d'un emplacement de stationnement ou garage

- Honoraires comprenant : la recherche locataire, l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée = 1 mois de loyer hors charges.

3. Dossier Avenant au Bail : 250 € TTC

Commerces & Entreprises :

8 % HT du prix de vente (murs, fonds de commerce, droit au bail, droit d'entrée) avec un minimum de 3.000 € HT.

A la charge du Bailleur :

Honoraires de recherche du locataire, visites, constitution du dossier, rédaction bail et état des lieux : 15 % H.T. du loyers annuel H.T.

Honoraires de rédaction d'un avenant au bail : 500 € H.T.

A la charge du Preneur :

Honoraires de recherche du locataire, visites, constitution du dossier, rédaction bail et état des lieux : 15 % H.T. du loyers annuel H.T.

Honoraires de rédaction d'un avenant au bail : 500 € H.T.